

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Guide d'aide au remplissage du dossier de description du parcours professionnel

**Examen professionnel pour l'accès au grade de
technicien de recherche de classe supérieure**

Année 2021

Sommaire

Préambule	3
Présentation succincte des différentes rubriques du dossier.....	6
Travail préalable à la conception du dossier	8
1 - Reconstruire sa carrière	8
2 - Collecter des documents.....	8
3 - Se renseigner sur les missions d'un technicien de recherche de classe supérieure.....	8
Comment remplir la première rubrique ?	12
Comment remplir la deuxième rubrique ?	13
Les principales missions et activités du poste	14
Nouvelles compétences acquises.....	15
Exemples	16
Des questions ?	19
Comment remplir la troisième rubrique ?	21
Comment remplir la quatrième rubrique ?	22
Vers l'oral	23
Annexe : Glossaire.....	24

Préambule

Ce guide d'aide au remplissage est structuré en chapitres afin de vous aider à remplir les différentes rubriques de votre dossier.

N'hésitez pas à naviguer dans les chapitres, à cliquer sur les liens et à vous inspirer des exemples.

Gardez à l'esprit que ce dossier doit vous ressembler. Vous aurez à le présenter devant un jury le jour de l'oral.

Toute indication portée dans les différentes rubriques devra donc pouvoir être expliquée et justifiée.



RECOMMANDATIONS PRÉALABLES :

- Afin de faciliter le renseignement du dossier de description du parcours professionnel et sa lecture par le jury, il est demandé aux candidats de remplir **l'ensemble des informations demandées directement sur le fichier PDF mis à disposition par l'administration, sous forme dactylographiée**. Pour ce faire, le renseignement du dossier nécessite l'utilisation du logiciel ADOBE READER, qui peut être téléchargé gratuitement sur le lien suivant : <http://get.adobe.com/fr/reader/>
- Afin de permettre à tous les candidats de présenter leur parcours professionnel un nombre de page a été mis à disposition. Il ne s'agit pas de remplir obligatoirement l'intégralité des pages du tableau.
- Soyez vigilant : la police de caractère n'est pas modifiable et chaque zone de texte est limitée par un nombre de caractère (ponctuation et espaces compris).
- Tous les renseignements ayant trait à cet examen professionnel figurent dans la brochure d'information disponible sur le site des concours du ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>
- **ATTENTION : vous devez uniquement adresser le dossier complété par téléversement dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclade à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 6 janvier 2021, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).**

Présentation du dossier de description du parcours professionnel

■ Qu'est-ce que le dossier de description du parcours professionnel ?

Ce dossier est un mécanisme d'évaluation des compétences, fondé sur les critères professionnels et permettant à un jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues au grade au titre duquel l'examen professionnel est organisé.

L'épreuve de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien de recherche de classe supérieure se compose de deux phases :

- un dossier à constituer en amont ;
- une épreuve orale unique d'admission d'une durée de 25 minutes.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum). En vue de l'entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère de la culture. Le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat, sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant le cas échéant la recherche ainsi que sur l'environnement professionnel du candidat.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Textes de référence :

- **Loi n°2007-148** du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique : [ici](#).
- **Circulaire du ministère de la fonction publique** du 30 mars 2007 : [ici](#).
- **Arrêté du 18 avril 2017** fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens de recherche du ministère chargé de la culture : [ici](#)

■ Pourquoi le dossier de description du parcours professionnel ?

Ce dossier est l'aboutissement d'une nouvelle logique de recrutement et d'évolution professionnelle qui valorise l'expérience professionnelle détenue par le candidat.

Cette logique est largement mise en œuvre pour les concours internes et les examens professionnels.

■ Quel intérêt pour le jury ?

Grâce au dossier constitué préalablement à l'entretien oral, le jury peut se forger une opinion assez précise du potentiel des candidats.

Les rapports de jury montrent que les jurys apprécient particulièrement cette épreuve car ils possèdent une base pour questionner le candidat sur sa carrière, ses compétences, ses motivations...

■ Quels avantages pour les candidats ?

Vous êtes le maître de l'épreuve. C'est là un atout très important pour le déroulement de l'oral. C'est vous qui constituez le dossier, rappelez votre parcours, démontrez les compétences acquises dans les différents postes. C'est vous aussi qui, au début de l'entretien, présentez les points essentiels de votre parcours, ce qui doit vous permettre d'orienter le jury sur les points du dossier et de votre parcours que vous souhaitez aborder.

Présentation succincte des différentes rubriques du dossier

Le dossier pour l'accès réservé au grade de technicien de recherche de classe supérieure du ministère de la Culture est composé de 4 rubriques.

Première rubrique pour une présentation détaillée (rendez-vous page 12) IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Description :

Il s'agit simplement de mentionner votre état civil et de joindre une photo d'identité avec un des exemplaires du dossier.

Deuxième rubrique pour une présentation détaillée (rendez-vous page 13) PARCOURS PROFESSIONNEL OU EXERCICE D'UNE ACTIVITE SYNDICALE

Description :

- Vous devez mentionner dans cette rubrique les différents emplois que vous avez occupés dans votre carrière ainsi que toute activité syndicale ;
- Pour chacun des emplois et activité syndicale, vous devez préciser les compétences acquises.

Les attentes du jury :

Grâce à ces tableaux, le jury doit être en mesure de :

- retracer votre carrière ;
- apprécier la diversité de vos postes et la richesse de votre parcours.

Il espère aussi voir mentionner des compétences précises qui justifient votre candidature au sein du grade des techniciens de recherche de classe supérieure.

Troisième rubrique LISTE DES TRAVAUX ET PUBLICATIONS

Cette partie est à remplir dans le cas de réalisation de travaux ou de publications.

Les candidats doivent indiquer les travaux et/ou publications leurs semblant les plus pertinents du plus ancien au plus récent sur les 5 dernières années. Ils n'ont pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Les candidats doivent détailler les productions spécifiques auxquelles ils ont contribué en tant qu'auteur principal, que co-auteur ou que collaborateur de la manière suivante :

- la liste de publications (avec ou sans comités de lecture),
- la liste des études ou des projets,
- la liste de mémoire(s),
- la liste des formations qu'ils ont assurées (formation continue, enseignement...).

Quatrième rubrique DECLARATION SUR L'HONNEUR

Description :

Il s'agit simplement de remplir cette déclaration qui certifie l'exactitude des renseignements figurant dans votre dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
--

Travail préalable à la conception du dossier

Avant de vous lancer dans la rédaction du dossier, vous devez rechercher diverses informations relatives à votre parcours professionnel.

Réfléchir sur votre parcours professionnel

1 - Reconstruire sa carrière

Listez tous les emplois, tant privés que publics, que vous avez occupés durant votre vie professionnelle.

Mentionnez le mois et l'année où vous avez pris vos fonctions et où vous avez cessé vos fonctions. Aidez-vous, si besoin, de vos fiches de paie.

2 - Collecter des documents

Suite à ce travail, vous devez pour chaque période, posséder l'intitulé du poste, l'employeur (service et/ou lieu d'affectation).

Pour ce faire, utilisez vos fiches de poste, vos comptes rendus annuels d'entretien professionnel et vos contrats de travail.

3 - Se renseigner sur les missions d'un technicien de recherche de classe supérieure

Les missions du corps des techniciens de recherche sont précisées dans le décret n°91-486 du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux.

L'article 39 de ce décret précise que : « Les techniciens mettent en œuvre l'ensemble des techniques exigées pour la réalisation des programmes d'activité qui sont entrepris au sein du service où ils sont affectés.

Ils peuvent participer à la mise au point et à l'adaptation de techniques nouvelles. Ils ont une mission générale de valorisation des résultats de la recherche et de diffusion de l'information scientifique et technique. Ils peuvent en outre se voir confier des missions de coopération internationale, d'enseignement ou d'administration de la recherche. »

Le jury recherche donc des personnes possédant une expertise et des qualifications dans leur domaine professionnel.

- Le jury va ainsi vous lire et vous percevoir en tant que technicien de recherche de classe supérieure ; vous devez lui donner à lire des propos que pourrait tenir un technicien de recherche appartenant à ce grade.

Pour ce faire, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de collègues qui appartiennent déjà à ce grade.

Rassembler les outils d'aide à la rédaction

RMCC – RIME – ROME - DICO - NAME

- Il existe des répertoires et un dictionnaire dans lesquels vous pourrez puiser pour trouver les compétences qui correspondent à vos activités passées ou actuelles. Les sigles RMCC, RIME, ROME, DICO, désignent des outils de gestion RH qui permettent de définir les emplois-types. Les membres du jury peuvent mieux percevoir le périmètre de vos compétences si vous utilisez les mêmes éléments de langage qu'eux.
- A chaque emploi correspond une fiche qui propose une définition, qui liste les principales activités et qui pointe les savoir-faire et les connaissances nécessaires.
- Ces fiches se trouvent dans le RMCC (ministère de la culture), le RIME (fonction publique) ou le ROME (secteur privé).

- **RMCC** : Répertoire des métiers du ministère de la culture [ici](#).
- **RIME** : Répertoire interministériel des métiers [ici](#).
- **ROME** : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois [ici](#).
- **DICO** : Dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'Etat [ici](#).

Le DICO, vous permet d'accéder à un niveau de précision supplémentaire. Pour chaque compétence, une définition est donnée qui renvoie aux emplois-types de référence de la fonction publique de l'Etat.

N'oubliez pas qu'il ne s'agit pas de faire des copier/coller de ces répertoires, de ces informations, de ces listes, de ces définitions, mais de choisir celles qui vous correspondent véritablement.

Effectuer une démarche en trois temps

- **1^{er} temps : Recherchez dans les répertoires les fiches qui correspondent aux emplois que vous avez occupés.** Nous vous conseillons de commencer par votre poste actuel, puis le précédent et ainsi de suite jusqu'à votre premier emploi.
Dans la liste des « activités principales », repérez celles qui correspondent aux activités que vous exercez. Cette liste d'activités principales est souvent plus longue que la liste de vos activités en situation de travail réelle, c'est normal car ces fiches ont été élaborées pour décrire les activités de nombreux agents qui travaillent dans des environnements différents selon leur affectation.
Certains postes peuvent nécessiter deux fiches distinctes. A titre d'exemple, un agent qui participe à la mise au point du matériel scientifique et des appareils spécialisés au sein d'un laboratoire peut aussi être chargé de l'exploitation des systèmes. Il faut alors utiliser les fiches « technicien » (RCH07) et technicien d'exploitation (SIC09).
- **2^{ème} temps : Dégagez ensuite des compétences particulières pour chaque emploi.**
Là encore, les fiches RMCC, RIME et ROME vous fournissent les compétences associées (pour les définitions des compétences, rendez-vous page **15**) à chaque emploi et vous pouvez sélectionner celles qui correspondent le plus à votre profil.
Pour autant, vous ne devez pas vous interdire de mentionner une compétence développée dans l'une de vos fonctions sous prétexte qu'elle n'est pas mentionnée dans la fiche correspondant à votre emploi-type. Ces répertoires sont des guides dans lesquels vous pouvez puiser en toute liberté.
- **3^{ème} temps : Évaluez enfin votre niveau de compétence** selon la définition des quatre niveaux de la grille N.A.M.E. (cette grille se trouve dans le DICO) : Notion, Application, Maîtrise ou Expertise.

Le NAME :

■ **NOTION :**

Disposer de connaissances de base et être capable de les appliquer à des situations simples en étant tutoré.

■ **APPLICATION :**

Disposer de connaissances générales et être capable de les appliquer de manière pratique et autonome, à des situations courantes.

■ **MAITRISE :**

Disposer de connaissances approfondies et être capable de traiter de façon autonome des situations complexes ou inhabituelles.

■ **EXPERTISE :**

Etre une référence au sein de l'organisation ou du service dans le domaine considéré, être capable de la faire évoluer, capacité à former et/ou à être tuteur.

➤ L'enjeu est important car, selon le niveau que vous afficherez, le jury s'autorisera à poser des questions en rapport avec les connaissances correspondant à ce niveau.

➤ Ainsi, si vous mentionnez que vous maîtrisez la réglementation relative à l'archéologie préventive, cela signifie que les membres du jury pourront vous poser des questions précises sur ce domaine.



Il est donc fortement conseillé d'être honnête avec soi-même et le jury dans l'expression de vos niveaux de compétence.

Présentation détaillée des différentes rubriques

Comment remplir la première rubrique ?

Cette première rubrique ne comportant pas de difficulté particulière, elle ne nécessite pas de conseil.



N'oubliez pas, cependant, de fournir la photo demandée !

Comment remplir la deuxième rubrique ?

PARCOURS PROFESSIONNEL OU EXERCICE D'UNE ACTIVITE SYNDICALE

Vous disposez de 10 pages pour présenter votre parcours professionnel : cela signifie que vous pouvez, au maximum, présenter 10 emplois/postes/activités syndicales.

Vous devez présenter vos différents emplois/postes/activités syndicales de façon chronologique, c'est-à-dire du plus ancien au plus récent : la page 1/10 présentera donc votre premier emploi et la page 10/10 (dans l'hypothèse où vous présentez 10 emplois/postes) sera consacrée à votre poste actuel.

Le tableau se présente de la façon suivante :

La **période** doit être mentionnée de mois à mois ; ainsi, si vous avez pris vos fonctions le 17 avril 2005 et cessé d'occuper ce poste le 11 octobre 2010, vous notez :

D'avril 2005
à octobre 2010

Pour le poste actuel, vous mentionnez « aujourd'hui » ou « ce jour ».

Vous trouverez ces renseignements sur votre fiche de poste, sur votre compte-rendu annuel d'entretien professionnel, etc.

Pour les fonctions exercées dans le secteur privé, reportez-vous à vos fiches de paie.

Période	Employeur (nom de l'établissement, organisme, entreprise...) adresse et domaine d'intervention	Catégorie/corps d'appartenance ou cadre d'emploi/ grade/fonction
Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux réalisés	Compétences acquises	

Pour le secteur public, l'**employeur** est le ministère ou l'établissement.

Les principales missions et activités du poste

A partir des éléments réunis lors de votre travail préalable sur votre parcours professionnel, commencez par dresser la liste des activités exercées par emploi. Débutez par vos activités quotidiennes, puis énumérez les activités ponctuelles ou périodiques.

Vous pouvez présenter vos missions, vos activités et vos compétences sous forme de listes en utilisant des tirets.

Il ne s'agit pas de décrire chacune des tâches effectuées, mais de présenter les missions et les activités.

Qu'est ce qu'une mission ?

C'est la charge qui vous est confiée.

Qu'est ce qu'une activité ?

C'est l'ensemble d'actions et d'opérations dirigées vers la réalisation de la mission. Une mission se réalise généralement à travers plusieurs activités.

Qu'est ce qu'une tâche ?

Une tâche correspond aux opérations élémentaires à effectuer pour réaliser une activité donnée.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser la fiche RMCC, RIME ou ROME qui correspond à votre emploi-type.

Nouvelles compétences acquises

Qu'est-ce qu'une « compétence » ? Ce nom regroupe 3 catégories différentes :

Le savoir : ce sont toutes les connaissances acquises lors de votre formation initiale ou professionnelle (y compris celles que vous apprenez « sur le tas »).

Le savoir-faire : cela désigne toutes les techniques que vous maîtrisez.

Le savoir-être (ou compétences comportementales) : ce sont vos qualités personnelles, votre plus-value dans le poste qui font que vous accomplissez avec succès les missions confiées.

Un exemple ?

Un technicien de recherche en poste en SRA :

Savoir : connaissance en matière de réglementation archéologique.

Savoir-faire : expérience solide en matière de prospections et fouilles archéologiques de terrain.

Savoir-être : sens du service public et capacité à travailler en équipe.

Exemples

Exemple 1

Un agent a, au début de sa carrière, exercé les fonctions de technicien de recherche durant 4 ans au sein du service régional d'archéologie d'une DRAC.

Voici la fiche RMCC « Technicien » qui correspond à ses fonctions.

TECHNICIEN Code RMCC : RCH07 Technicien FPERCH07		
DEFINITION SYNTHETIQUE	CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE	
Il met en œuvre, dans le cadre d'un protocole établi, les techniques dans un domaine donné	Travail en milieux à risques, confinés Exercice temporaire de l'activité dans des conditions extrêmes	
ACTIVITES PRINCIPALES		
Mettre en œuvre les techniques et les méthodes exigées pour la réalisation des programmes Participer à la mise au point du matériel scientifique et des appareils spécialisés Contrôler la bonne marche des expériences Être chargé de la maintenance opérationnelle des systèmes, des appareils et assister les utilisateurs Tenir un cahier d'expériences (recueil et saisie des données, compte rendu des résultats et observations, présentation des résultats Alimenter une base de données Respecter les règles d'hygiène et de sécurité Transmettre des connaissances et des savoir-faire		
SAVOIR-FAIRE	CONNAISSANCES	COMPETENCES COMORTEMENTALES
- Travailler et communiquer au sein d'une équipe et avec son environnement professionnel - Utiliser les outils, les matériels, les produits selon un protocole établi - Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité du domaine de spécialité - Appliquer les procédures du dispositif d'assurance qualité	- Domaine d'activité et techniques du domaine - Règles de déontologie, d'éthique et de réglementation du domaine - Principes de fonctionnement des matériels et outils utilisés dans le domaine	Être rigoureux - Sens des relations humaines - Avoir l'esprit d'équipe - Sens de l'organisation - Sens des responsabilités - Réactivité

En fonction de sa carrière et des précisions trouvées dans le fiche RMC, cet agent peut remplir une page de son parcours de la façon suivante :

Période	Employeur, adresse et domaines d'intervention	Catégorie/corps d'appartenance ou cadre d'emploi/grade/fonction
Juillet 2002 à Septembre 2006	DRAC X, SRA Adresse	Technicien de recherche
Niveau des responsabilités assumé et principaux travaux réalisés : • Contribution à l'application de l'archéologie préventive : Participer à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ; Réaliser des prospections sur le terrain ; Participer aux ; prescriptions et au contrôle des opérations d'archéologie préventive • Contribution à la réalisation de la Carte archéologique ; Alimenter la base Patriarche ; Utiliser et exploiter les données de la carte archéologiques ; Communiquer des données aux bureaux d'études, partenaires et chercheurs extérieurs ; Participer à l'acquisition des fonds cartographique en lien avec le club SIG.		
Compétences acquises : • Connaissance de la base Patriarche ; • Connaissance en matière de réglementation archéologique et des procédures administratives ; • Expérience solide en matière de prospections et fouilles archéologiques de terrain ; • Sens de l'organisation.		

Exemple 2

Cet agent a travaillé durant 3 ans en tant que technicien informatique et multimédia au sein d'une école nationale supérieure d'architecture. Il était en outre chargé de la maintenance quotidienne des équipements informatiques.

La fiche issue du RMCC qui se rapproche le plus est celle de « technicien d'exploitation » :

TECHNICIEN D'EXPLOITATION		
Code RMCC : SIC09 Technicien d'exploitation FPESIC09		
DEFINITION SYNTHETIQUE	CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE	
<i>Il assure la surveillance des ressources informatiques et de télécommunication, la gestion courante de l'exploitation et prend en charge les dysfonctionnements</i>	Possibilité d'astreintes ou d'horaires décalés adaptés aux nécessités du service	
ACTIVITES PRINCIPALES		
<i>Exécuter les travaux d'exploitation et restituer les résultats de la production</i> <i>Être chargé du suivi de l'exploitation des systèmes, des outils de production et des applications</i> <i>Gérer les incidents d'exploitation (alertes, interventions de premier niveau)</i> <i>Gérer les consommables liés à l'exploitation</i>		
SAVOIR-FAIRE	CONNAISSANCES	COMPETENCES COMORTEMENTALES
- Respecter les délais de procédures - Anticiper - Réaliser des interventions de premier niveau	- Matériels - Applications en place et techniques de surveillance - Procédures, normes et standards d'exploitation - Techniques de surveillance de l'exploitation des systèmes et des réseaux - Normes de sécurité - Anglais	- Sens de l'analyse - Être rigoureux - Réactivité

Grâce à cette fiche, l'agent peut tirer au mieux parti de son expérience dans cet établissement :

Période	Employeur, adresse et domaine d'intervention	Catégorie/corps d'appartenance ou cadre d'emplois/grade/fonction
De mai 2006 à juin 2008	Ecole nationale supérieure d'architecture de X Adresse	Technicien informatique et multimédia
Niveau de responsabilités assumé et principaux travaux :	Compétences acquises :	
Assurer l'administration des environnements matériels et logiciels du centre de ressources et du parc informatique: • installation et déploiement des équipements informatiques et bureautique ; • gestion quotidienne de l'exploitation ; • assistance sur les logiciels ; • intégration des réseaux internes et externes Assurer le rôle de webmestre (technique, graphique, éditorial)	• connaissance et maîtrise des différentes problématiques liées à la gestion des centres de ressources ; • connaissance en audiovisuel et en logiciels de montage vidéo ; • capacité à répondre aux demandes, à conseiller les utilisateurs et à transmettre les informations.	

Dans les deux exemples, vous pouvez constater que les tableaux ne sont pas surchargés. En effet, il est important de donner à lire des tableaux aérés.

Vous ne pourrez jamais « tout dire » sur l'emploi qui a été le vôtre durant plusieurs années ; **vous devez donc faire des choix judicieux et limiter la liste de vos compétences acquises à 4 voire 5 points au maximum.**

Des questions ?

Dois-je indiquer tous les emplois ?

Rien ne vous oblige à présenter tous les postes. Vous êtes en droit de taire certaines de vos expériences professionnelles.

Cependant, le jury peut être intrigué par les absences d'activité qui apparaîtront alors dans votre parcours. Vous devez donc vous préparer à répondre à ces questions.

Dois-je mentionner mes emplois dans le secteur privé ?

Oui, dès l'instant où les fonctions exercées apportent une plus-value.

Les fonctions exercées et les responsabilités prises peuvent valoriser votre carrière. La durée pendant laquelle vous avez travaillé dans le secteur privé est aussi un critère important.

De plus, les jurys sont généralement très intéressés par le parcours professionnel exercé dans le secteur privé.

Mes travaux d'été datant de plus de 20 ans vont-ils intéresser le jury ?

Pas forcément. Si vous avez eu une carrière longue et riche dans l'administration, avec des responsabilités, les emplois étudiants ne démontrent sans doute pas de compétence vraiment intéressante.

En revanche, ces emplois peuvent montrer que vous avez travaillé jeune et illustrer une facette de votre caractère.

Ceci dit, n'en abusez pas, le jury ne sera pas dupe.

J'ai une absence d'activité dans ma carrière (congé parental, maladie, chômage...).

Comment faire ?

C'est un élément de votre parcours, il est possible que le jury (s'il le remarque) vous demande ce que vous avez fait durant cette période. Vous répondrez alors simplement à la question posée.

Je n'ai qu'un (ou deux) poste(s) à mentionner. Que faire ?

Vous ne devez pas inventer de changement de postes qui n'existe pas.

En revanche, si vous êtes resté(e) en poste de nombreuses années au même endroit, il est possible que ce poste ait subi des évolutions, ait été renommé, que le périmètre de vos missions ait changé... Vous pouvez alors faire 2 tableaux différents pour ce même poste.

Attention : vos lecteurs doivent percevoir une différence entre ces 2 tableaux.

Les stages longs effectués lors de ma formation initiale comptent-ils comme des emplois ?

Ces stages, s'ils sont réellement longs (plus de 3 mois) et qualifiants peuvent trouver leur place dans votre dossier. Vous les utiliserez surtout si vous avez peu d'expériences à présenter.

Comment remplir la troisième rubrique ?

LA LISTE DES TRAVAUX ET PUBLICATIONS

Cette partie est à remplir dans le cas de réalisation de travaux ou de publications.

Vous devez indiquer les travaux et/ou publications vous semblant les plus pertinents du plus ancien au plus récent sur les 5 dernières années. Vous n'avez pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Vous devez détailler les productions spécifiques auxquelles vous avez contribué en tant qu'auteur principal, que co-auteur ou que collaborateur de la manière suivante :

- la liste de publications (avec ou sans comités de lecture),
- la liste des études ou des projets,
- la liste de mémoire(s),
- la liste des formations qu'ils ont assurées (formation continue, enseignement...).

Comment remplir la quatrième rubrique ?

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette rubrique ne comporte pas de difficultés particulières. Elle est la simple certification de votre part de l'exactitude des renseignements figurant dans votre dossier de parcours professionnel.

Toutefois, n'oubliez pas de remplir cette rubrique.

Vers l'oral



Ce dossier ne constitue que la première étape de votre examen, il n'est pas noté !

Il vous faut ensuite préparer un exposé. A l'oral, vous devez prendre la parole pendant dix minutes au plus pour exposer votre expérience professionnelle. Cet exposé oral ne doit pas être un copier/coller du dossier. Concrètement, cela signifie que vous ne pouvez pas reprendre l'énumération exhaustive de vos emplois, comme vous l'avez fait dans la deuxième rubrique.

Il vous faut faire ressortir, pour chaque grande étape de votre carrière, les éléments qualitatifs essentiels (à chercher du côté des compétences acquises) et identifier le fil conducteur de votre carrière, qui pourra également être celui de votre exposé.

Annexe : Glossaire

- **Acquis** : Expérience, savoir obtenu par un apprentissage.
- **Activité** : C'est un ensemble d'actions contribuant à un résultat. Une activité est décrite par un ou des verbes d'action les plus précis possible.
- **Aptitude** : Capacité à s'insérer dans l'environnement professionnel, à répondre aux exigences d'un poste et à s'adapter aux évolutions probables du métier concerné par d'éventuels apprentissages ultérieurs.
- **Capacité** : Ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en œuvre se traduit par des résultats observables.
- **Compétence professionnelle** : Combinaison de différents savoirs et savoir-faire mis en œuvre en situation professionnelle.
- **Connaissances** : Savoirs et outils nécessaires à la résolution d'un problème donné dans le champ professionnel concerné.
- **D.I.C.o** : Dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'Etat.
- **Emploi ou poste** : Ensemble de missions assuré par un salarié au sein d'une organisation identifiée. La fiche de poste permet d'identifier le positionnement poste/emploi au sein de l'organigramme du service ainsi que les relations hiérarchiques et fonctionnelles qui constituent le réseau professionnel du salarié.
- **Expérience** : Connaissance ou pratique acquise au contact de la réalité, de la vie ou par une longue pratique.
- **Fonction** : Activité, emploi.
- **Métier** : Ensemble cohérent des savoirs et savoir-faire faisant appel à un ou plusieurs domaines spécialisés de connaissances.
- **N.A.M.E.** : Notion, Application, Maîtrise, Expertise sont les 4 niveaux de compétences répertoriés dans le DICO.
- **R.A.E.P.** : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.
- **R.O.M.E.** : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois.
- **R.I.M.E.** : Répertoire Interministériel des Métiers.
- **R.M.C.C.** : Répertoire des métiers du ministère de la culture.
- **Savoir** : Ensemble des connaissances théoriques ou pratiques.
- **Savoir-être** : Qualité personnelle, plus-value dans le poste.
- **Savoir-faire** : Mise en œuvre d'un savoir et d'une compétence pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.
- **Tâche** : Opération élémentaire à effectuer pour réaliser une activité donnée.